

**MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES  
FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE**

**BURKINA FASO**  
*Unité-Progrès-Justice*

# **EXPOSE DES MOTIFS DU PROJET DE LOI DE REGLEMENT, EXERCICE 2021**



# INTRODUCTION

Le budget de l'Etat est un document qui retrace les recettes et les dépenses budgétaires prévues et autorisées par la loi de finances pour une année civile. Il est élaboré par le Gouvernement et voté par le Parlement. Il est la traduction chiffrée des priorités et des choix stratégiques du Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de développement économique et social.

Le budget est voté annuellement par le Parlement à travers des lois de finances qui « déterminent la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges de l'Etat ainsi que l'équilibre budgétaire et financier qui en résulte, compte tenu de la situation et des objectifs macroéconomiques ».

En tant qu'acte d'autorisation, son exécution donne lieu à une reddition des comptes devant l'Assemblée nationale conformément aux dispositions de l'article 105 de la Constitution. Cette obligation de rendre compte s'exécute à travers la loi de règlement.

Aux termes des dispositions de l'article 6 de la Loi Organique N°073-2015/CNT du 6 novembre 2015 relative aux lois de finances (LOLF), « la loi de règlement constate les résultats financiers de chaque année civile et approuve les différences entre les résultats et les prévisions de la loi de finances correspondante, complétée le cas échéant, par les lois de finances rectificatives ».

Aussi, l'article 51 précise que la loi de règlement d'un exercice :

- constate le montant définitif des encaissements de recettes et des ordonnancements de dépenses ;
- rend compte de la gestion de la trésorerie de l'Etat et de l'application du tableau de financement de l'Etat ;
- arrête les comptes et les états financiers de l'Etat et affecte les résultats de l'année ;
- rend compte de la gestion et des résultats des programmes ;
- autorise le transfert du résultat de l'exercice au bilan à la ligne « report des exercices antérieurs ».

En résumé, la loi de règlement est un instrument qui permet de vérifier la régularité, la conformité et la sincérité de l'exécution des lois de finances ainsi que le bon usage des

deniers publics. Elle est par essence un instrument de suivi et de contrôle a posteriori de l'action gouvernementale

En outre, l'article 52 de la LOLF dispose que « la loi de règlement est accompagnée :

- des comptes et des états financiers de l'Etat issus de la comptabilité budgétaire et de la comptabilité générale de l'Etat ;
- d'annexes explicatives développant, par programme, dotation, budget annexe et comptes spéciaux du Trésor, le montant définitif des crédits ouverts, des dépenses et, le cas échéant, des recettes constatées ;
- des rapports annuels de performance par programme rendant compte de leur gestion et de leurs résultats ».

Les dispositions juridiques sus-visées constituent le fondement de l'obligation annuelle pour le Gouvernement de soumettre un projet de loi de règlement à l'Assemblée nationale pour examen et adoption, d'où la production du présent projet de loi de règlement. Ledit projet retrace, pour le budget général et les comptes spéciaux du Trésor, le niveau de recouvrement des recettes et le montant global des dépenses ordonnancées.

L'exposé des motifs du projet de loi de règlement arrête le montant définitif des recettes et des dépenses de l'Etat ainsi que les résultats budgétaire et comptable qui en découlent.

Par ailleurs, il décrit les opérations de trésorerie et retrace les opérations réglementaires ayant affecté l'exécution du budget.

L'exposé des motifs sera présenté à travers les points suivants :

- l'analyse de l'environnement socio-économique international et national ;
- les commentaires sur les comptes de l'Etat ;
- l'analyse des recettes ;
- l'analyse des dépenses.

## **L'ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT SOCIOECONOMIQUE**

L'analyse de l'environnement socioéconomique est faite à travers la situation économique internationale et nationale. A cela, s'ajoute l'examen des principaux ratios macroéconomiques et des ratios de gestion.

### **I. L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL<sup>1</sup>**

L'examen de l'environnement international est axé sur la description de la situation économique mondiale, régionale et sous-régionale.

De façon générale, en 2021, l'activité économique mondiale s'est caractérisée par une reprise.

En effet, les échanges mondiaux de marchandises se sont améliorés. Ces échanges sont portés par la hausse de la demande en biens manufacturés, notamment en équipements et matériels informatiques et électroniques ainsi qu'en fournitures médicales. En outre, les effets de la COVID 19 qui ont impacté négativement l'activité économique en 2020 ont été jugulés grâce à l'accélération des campagnes de vaccination dans la plupart des pays et la poursuite de la mise en œuvre des mesures de soutien budgétaire et monétaire ; ce qui a favorisé la reprise de l'activité économique au cours des premier et deuxième trimestres de 2021.

Toutefois, au quatrième trimestre de l'année, les incertitudes ont refait surface en raison de la résurgence des cas de contaminations au nouveau variant Omicron.<sup>2</sup>

La croissance de l'économie mondiale s'est élevée à 5,9% en 2021 après une contraction de 4,4% en 2020. Dans les pays avancés la croissance est passée de -4,9% en 2020 à 5,0% en 2021.

Les prix à la consommation au niveau mondial ont connu des pressions inflationnistes, en raison d'une accélération de la demande qui se heurte à des pénuries, à des goulots

---

<sup>1</sup> MEFP/DGEP, Note Technique : situation économique et financière du Burkina Faso en 2021 et perspectives 2022-2025, avril 2022.

<sup>2</sup> MEFP/DGB, Rapport sur la situation d'exécution du Budget et de la Trésorerie de l'Etat, exercice 2021 au 31 décembre

d'étranglement logistiques ainsi qu'à la hausse des cours des matières premières, notamment ceux du pétrole et des denrées alimentaires.

En moyenne annuelle, la progression des prix s'est accentuée aussi bien dans les économies avancées que dans les pays émergents et les pays en développement, avec des taux respectifs de 3,1% et de 5,7% en 2021 contre respectivement 0,7% et 5,1% en 2020.

Ladite progression est tirée principalement par certains pays à fortes économies qui dominent l'économie mondiale en l'occurrence les Etats-Unis, les pays de la Zone Euro, le Royaume Uni, la Chine et le Japon.

**Aux Etats-Unis**, avec les avancées notables enregistrées dans la vaccination contre le coronavirus et les mesures de soutien budgétaire, l'économie a connu une relance et a affiché une embellie avec une progression de 5,8% en 2021 contre une contraction de 3,4% en 2020.

Concernant l'inflation, après 1,2% en 2020, elle a progressé à 4,3% en 2021.

Sur le marché du travail, le regain de vigueur de l'économie a eu un impact favorable sur le chômage. Ainsi, le taux de chômage s'est situé à 5,4% en 2021 contre 8,1% en 2020.

**Dans la Zone Euro**, l'activité économique s'est fortement redressée au cours de l'année 2021, en lien avec la bonne orientation de la demande intérieure et l'investissement des entreprises, dans un contexte de bon déroulement des campagnes de vaccination contre le coronavirus et de reprise de la demande mondiale. Toutefois, l'activité économique a été négativement impactée au quatrième trimestre 2021, par l'apparition et la propagation du variant Omicron de la COVID-19, la hausse des prix de l'énergie et la persistance des goulots d'étranglement au niveau de l'offre. Au total, l'économie de la zone a enregistré une croissance de 5,5% en 2021 contre un repli de 6,5% en 2020.

S'agissant de l'inflation qui était à 0,3% en 2020, elle s'est établie à 1,4% en 2021.

Sur le marché du travail, malgré le regain de vigueur économique, le taux de chômage de la zone euro est estimé en dégradation à 8,0% en 2021 contre 7,9% en 2020.

**Au Royaume-Uni**, la croissance de l'activité économique est ressortie à 7,6% en 2021 contre une régression de 9,9% un an plus tôt.

Pour l'inflation, elle s'est établie à 2,2% en 2021 contre 0,9% en 2020.

S'agissant du taux de chômage, il est passé de 4,5% en 2020 à 5,0% en 2021.

**Au Japon**, la croissance économique s'est située à 1,6% en 2021 contre une baisse de 4,5% en 2020, avec des perturbations enregistrées au cours du second semestre liées au renouvellement des mesures restrictives imposées pour faire face au nouveau rebond du nombre d'infections à la COVID-19.

Le niveau général des prix a diminué de 0,2% en 2021 contre une stabilité en 2020.

Sur le marché du travail, le taux de chômage est demeuré à 2,8% en 2021 comme en 2020.

**En Chine**, malgré un ralentissement imputable aux nouvelles flambées épidémiques, aux interruptions de la production industrielle, en raison des pannes d'électricité, au recul des investissements immobiliers et à la réduction des investissements publics au second semestre, le taux de croissance économique s'est considérablement amélioré en atteignant 8,8% en 2021 après 2,0% en 2020. Concernant l'inflation, elle est restée contenue à 1,1% en 2021 après le rythme modéré de 2,4% en 2020.

Sur le marché du travail, le taux de chômage, à la faveur de la relance économique, a baissé et s'est établi à 3,8% en 2021 contre 4,2% en 2020.

**En Afrique**, la croissance économique s'est redressée à 3,4% en 2021 contre une contraction de 2,1% en 2020, sous l'effet d'un rebond du tourisme, ainsi qu'à la faveur d'une hausse des prix des matières premières exportées et d'un assouplissement des restrictions induites par la pandémie de la COVID-19. S'agissant de l'inflation, elle s'est atténuée à 9,0% en 2021 après le niveau de 10,4% en 2020.

**En Afrique subsaharienne**, la croissance économique s'est redressée à un taux de 4,0% en 2021 après sa décrue de 1,7% en 2020. Dans les deux (02) grandes économies de la zone, l'activité économique a renoué avec la croissance à des taux de 5,3% et de 3,1% en 2021 respectivement en Afrique du Sud et au Nigeria, contre des taux respectifs de -7,0% et -1,9% en 2020.

Au niveau des prix, les pressions inflationnistes se sont quelque peu accentuées avec un taux de 10,7% en 2021 contre 10,3% en 2020. En particulier au Nigeria, en Afrique du Sud, l'inflation est ressortie respectivement à 16,9%, et 4,4% en 2021 contre des taux respectifs de 13,2% et 3,3% en 2020.

**Dans l'espace UEMOA**, les dernières estimations indiquent un raffermissement de l'activité économique en fin 2021 sous l'effet de la bonne tenue de la demande intérieure. Pour l'ensemble de l'année 2021, le PIB de l'Union, en termes réels, a progressé de 5,5% contre 1,8% en 2020, en lien avec la mise en œuvre de projets de relance économique par les Etats membres et le maintien d'une politique monétaire accommodante par la BCEAO.

Concernant les prix, le taux d'inflation en moyenne annuel est ressorti à 3,6% en 2021 contre 2,1% en 2020 et 0,3% en 2019. Ce taux s'explique essentiellement par la baisse de l'offre de produits alimentaires locaux, le renchérissement des produits alimentaires importés et la diminution de l'offre liée aux difficultés d'approvisionnement des marchés induites par les crises sanitaire et sécuritaire dans certains pays.

En somme, le taux d'inflation en moyenne annuel est ressorti à 3,6% en 2021 contre 2,1% en 2020.

## **II. L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE NATIONAL<sup>3</sup>**

Au plan national, l'année 2021 a été marquée par une reprise de l'activité économique en dépit de la persistance des attaques terroristes entraînant un déplacement interne massif de populations et une campagne agro-sylvo-pastorale quelque peu défavorable.

L'activité économique a enregistré une croissance de 6,9% en 2021 contre 1,9% en 2020. Cette croissance est tirée par les secteurs tertiaire (+12,5%) et secondaire (+8,2%). Quant à l'activité dans le secteur primaire, elle a connu une baisse de 6,4% contre une hausse de 5,7% en 2020.

Le Produit Intérieur Brut (PIB) nominal s'est établi à 10 795,4 milliards de F CFA en 2021 contre 10 121,9 milliards de F CFA en 2020, soit un taux de progression de 6,65%.

A l'exception du secteur primaire qui a contribué négativement (-1,3 point de pourcentage) à la croissance du PIB, les secteurs secondaire et tertiaire ont contribué positivement respectivement de +5,8 et +2,4 points de pourcentage.

La croissance du PIB a été tirée en 2021 par les exportations nettes et la consommation finale.

---

<sup>3</sup> MEFP/DGEP, Note Technique : situation économique et financière du Burkina Faso en 2021 et perspectives 2022-2025, avril 2022.

En termes réels, les exportations de biens et services ont progressé de 32,7% en 2021 contre 2,6% en 2020.

Quant aux importations, elles ont connu une hausse de 9,5% en 2021 contre 5,0% en 2020.

Au titre de la contribution à la croissance du PIB, la part des échanges extérieurs de biens et services s'est chiffrée à 6,4 points de pourcentage en 2021 après une contribution négative de 0,9 point de pourcentage en 2020.

En terme nominal, les exportations de biens et services se sont accrues de 33,0% en 2021 contre 20,7% en 2020. Cet accroissement est essentiellement lié à la hausse des exportations d'or (+394,9 milliards de F CFA), de coton fibre (+154,8 milliards de F CFA) et de zinc (+25,5 milliards de F CFA).

Quant aux importations, elles ont augmenté de 15,0% en 2021 contre 3,4% en 2020. Cette évolution est imputable à la progression des importations de produits alimentaires (+35,5 milliards de F CFA), de biens intermédiaires (+32,9 milliards de F CFA) et de biens d'équipements (+19,8 milliards de F CFA).

Concernant la consommation finale, elle s'est accrue de 3,9% en 2021 contre 0,9% en 2020. Cette progression est soutenue principalement par le sous-secteur public (+10,2%). En 2021, la consommation finale a contribué à la croissance du PIB à hauteur de 3,1 points de pourcentage contre 0,8 point de pourcentage en 2020.

En termes réels, la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) s'est accrue de 6,5% en 2021 contre 2,2% en 2020. Cette évolution s'explique par la hausse de la FBCF publique (+17,3%), la FBCF privée s'étant contractée de 2,8%. La contribution de la FBCF à la croissance a été de 1,3 point de pourcentage en 2021 contre seulement 0,3 point l'année précédente.

L'année 2021 a été marquée par l'achèvement des grands chantiers du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) et le démarrage du PNDES-II orienté vers une dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois notamment les sous-secteurs des infrastructures, des transports, de l'énergie et de l'agro-sylvo-pastoral.

Le taux d'inflation annuel est ressorti à 3,9% en 2021 contre 1,9% en 2020.

### **III. ANALYSE DES SOLDES CARACTERISTIQUES**

On distingue plusieurs soldes caractéristiques : L'épargne budgétaire, le solde budgétaire global et le solde budgétaire de base.

L'épargne budgétaire est la différence entre les recettes ordinaires et les charges courantes de fonctionnement.

En 2021, les recettes ordinaires se sont élevées à 1 886 839 838 853 F CFA contre des charges courantes de fonctionnement (dépenses ordinaires) de 1 778 047 661 245 F CFA. Il se dégage un solde positif de 108 792 177 608 F CFA traduisant une couverture des charges par les recettes, donc une épargne destinée à l'investissement. Ce solde qui était négatif en 2020 s'est amélioré de 207 682 184 746 F CFA, soit un taux de progression de 210,01%.

Cette amélioration s'explique par la relance de l'activité économique et les bonnes performances des régies de recettes dans la mobilisation des ressources ordinaires.

Quant au solde budgétaire global, il correspond à la différence entre les recettes recouvrées et les dépenses ordonnancées du budget de l'Etat.

En 2021, les recettes recouvrées se sont élevées à 2 162 653 284 346 F CFA contre des dépenses ordonnancées de 2 550 426 406 115 F CFA. Il se dégage un solde négatif de 387 773 121 769 F CFA. Ce solde correspond à un gap de financement en 2021 contre un gap de 544 698 614 741 F CFA en 2020, soit une atténuation de 156 923 492 972 F CFA. Ce qui correspond à un taux de variation de 28,81%. Ce déficit a été couvert entièrement par le recours aux marchés financiers.

En ce qui concerne le solde budgétaire de base, il est la différence entre les ressources propres et les dépenses courantes, les investissements exécutés par l'Etat seul et les transferts en capital. Les recettes ordinaires recouvrées se sont élevées à 1 886 839 838 853 F CFA contre des charges courantes de fonctionnement (dépenses ordinaires) de 1 778 047 661 245 F CFA et des investissements exécutés par l'Etat seul d'un montant de 509 333 480 033 F CFA et des transferts en capital de 9 548 391 851 F CFA, d'où un solde budgétaire de base négatif de 409 989 694 276 F CFA.

#### IV. ANALYSE DES PRINCIPAUX RATIOS MACROECONOMIQUES.

L'analyse portera sur les principaux ratios macroéconomiques notamment les critères de convergence de l'UEMOA dont le pacte a été suspendu le 27 avril 2020 par la conférence des chefs d'Etat. Ces principaux ratios macroéconomiques sont consignés dans le tableau ci-après :

**Tableau 1 :** Evolution des principaux ratios macroéconomiques

INTITULE	NORME	2019	2020	2021
Solde budgétaire global / PIB nominal	$\geq -3\%$	-2,9%	- 4,8%	- 3,59%
Taux d'inflation moyen	$\leq 3\%$	-3,2%	1,9%	3,9%
Encours de la dette intérieure et extérieure / PIB nominal	$\leq 70\%$	43,7%	46,4%	47,44%
Masse salariale / recettes fiscales	$\leq 35\%$	57,4%	65%	59,70%
Taux de pression fiscale	$\geq 20\%$	15,1%	13,5%	15,5%

**Source :** Construit à partir des données de l'exécution budgétaire 2021 et celles du rapport DGEP/MINEFID sur la situation économique et financière du BF en avril 2022

##### **IV.1. Ratio du solde budgétaire global rapporté au PIB nominal**

Le ratio du solde budgétaire global rapporté au PIB nominal permet de mesurer le niveau du déficit budgétaire par rapport au PIB nominal.

En 2021, le solde budgétaire global s'est établi à 108 792 177 608 F CFA pour un PIB<sup>4</sup> nominal de 10 795 400 000 000 F CFA.

Au titre de l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2021, le ratio solde budgétaire global sur le PIB nominal est de -3,59% contre un ratio de - 4,8% en 2020.

L'amélioration de ce ratio traduit la couverture des dépenses de l'Etat par les recettes recouvrées due principalement à la relance de l'activité économique ayant induit une meilleure mobilisation des ressources propres.

<sup>4</sup> MEFP/DGEP, Note Technique : situation économique et financière du Burkina Faso en 2021 et perspectives 2022-2025, avril 2022.

## ***IV.2. Taux d'inflation annuel moyen***

L'inflation traduit une hausse généralisée des prix. Le taux d'inflation annuel moyen est le rapport de la moyenne des indices de prix des douze (12) mois de l'année N et de la moyenne des indices des douze (12) mois de l'année N-1.

Lorsque le taux d'inflation atteint un certain seuil, il peut compromettre la compétitivité de la zone dans son ensemble ou engendrer de sérieuses distorsions en matière de compétitivité entre les Etats membres, accentuant ainsi les coûts d'intégration.

Au titre de l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2021, la moyenne annuelle s'est établie à 3,9%, en hausse de 2 points de pourcentage par rapport à 2020 qui indiquait un taux de 1,9%. La hausse en glissement annuel du niveau général des prix est due principalement au renchérissement des fonctions de consommation « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+14,3%), « boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants » (+8,6%), « enseignement » (+4,0%), « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (+3,6%) et « hôtels, cafés, restaurants » (+2,5%).

Cette progression est imputable à la flambée des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+7,3%), des « boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants » (+4,7%), des services de « logement, eau et électricité, gaz et autres combustibles » (+2,0%) et des services « d'enseignement » (+1,5%). Pour les « produits alimentaires et boissons non alcoolisées », la hausse en glissement annuel comme en moyenne annuelle s'explique par l'envolée des prix des céréales non transformées, des pâtes alimentaires, des viandes, du lait, de la volaille, des agrumes et des fruits secs et noix.

En somme, cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des prix des denrées alimentaires induite par la mauvaise répartition spatiotemporelle des pluies et la réduction des superficies emblavées du fait de l'insécurité.

## ***IV.3. Ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal***

L'encours de la dette correspond au montant total des emprunts restant à rembourser. Il est encore appelé capital restant dû et comprend la dette extérieure et la dette intérieure.

Ce ratio mesure le niveau de la dette d'un pays. Appelé taux d'endettement, il se présente comme l'un des indicateurs de soutenabilité de la dette publique.

En 2021, l'encours de la dette s'est élevé à 5 122 063 975 823 F CFA<sup>5</sup> sur un PIB nominal de 10 795 400 000 000 F CFA.

En 2021, il est ressorti un ratio de 47,44% contre 46,4% en 2020.

Cette hausse s'explique par un accroissement net de la dette intérieure de 747 395 740 248 F CFA (+33,63%) et de la dette extérieure de 54 931 534 219 F CFA (+2,62%).

Quant à la dette intérieure, elle s'est accrue de 747,4 milliards F CFA (+33,63%) en passant de 2 222,1 milliards F CFA au 31 décembre 2020 à 2 969,5 milliards F CFA au 31 décembre 2021. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation du stock des titres publics.

#### ***IV.4. Ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales***

La masse salariale est la somme des rémunérations y compris les cotisations sociales (part employeur) dont bénéficient les salariés au cours d'une période donnée.

Quant aux recettes fiscales, ce sont des prélèvements pécuniaires perçus sur les contribuables au cours d'une année donnée sous forme de taxes et/ou d'impôts qu'ils soient directs ou indirects.

En 2021, la masse salariale s'est élevée à 949 518 191 787 F CFA pour des recettes fiscales de 1 590 361 121 118 F CFA.

Il se dégage un ratio de 59,70% contre 65% en 2020. Cette baisse qui constitue une amélioration s'explique par les mesures prises par le Gouvernement pour non seulement maîtriser la masse salariale mais surtout améliorer le recouvrement des recettes fiscales. Il s'agit de :

- la baisse des recrutements de la fonction publique ;
- la maîtrise des effectifs ;
- le contrôle des éléments de rémunération ;
- l'intensification des actions de recouvrement, de contrôle et de lutte contre le faux, la fraude et l'évasion fiscale ;
- la modernisation et la simplification des procédures en matière douanière et fiscale ;

---

<sup>5</sup> BGCT 2021

- la poursuite de la digitalisation des services de la DGI à travers la mise en œuvre progressive des télé procédures fiscales (télé déclarations et télépaiements) ;
- le renforcement des capacités des services de recettes.

#### **IV.5. Taux de pression fiscale**

Le taux de pression fiscale mesure le poids des impôts dans l'économie d'un pays. Il s'obtient en divisant le montant des impôts prélevés sur une année donnée dans un pays par le montant du PIB dudit pays au cours de cette même année, le tout multiplié par cent.

Au titre de l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2021, ce ratio est ressorti à 15,5% contre 13,5% en 2020. Cette amélioration du taux tendant vers l'atteinte de la norme communautaire s'explique par les réformes entreprises en matière fiscale notamment l'élargissement de l'assiette, l'intensification des contrôles, l'instauration de la facture normalisée, la digitalisation de la déclaration et du paiement de certaines catégories d'impôts.

## **V. ANALYSE DES RATIOS DE GESTION**

L'analyse des ratios de gestion permet d'apprécier la situation économique et financière du pays en 2021. Ainsi, cinq (5) ratios ont été déterminés et consignés dans le tableau ci-après :

**Tableau 2 :** Situation des ratios de gestion de l'exercice 2019 -2021

<b>INTITULE</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Charge de la dette/Recettes ordinaires	8,29%	9,10%	10,16%
Service de la dette/Recettes ordinaires	43,21%	69,40%	42,77%
Investissements de l'Etat seul / Recettes ordinaires	23,26%	43,90%	26,99%
Recettes extraordinaires/ Dépenses ordonnancées	5,40%	12,12%	10,81%
Dépenses ordinaires /Recettes ordinaires	95%	106,31%	94,2%

**Source :** LR 2019 et LR 2020 et données d'exécution des lois de finances 2021.

### **V.1.Charge de la dette rapportée aux recettes ordinaires**

Le ratio « charge de la dette / recettes ordinaires » se situe à 10,16% au 31 décembre 2021 contre 9,10% à la même période de l'année 2020 et à 8,29% au 31 décembre 2019.

Cela signifie que 10,16% des recettes ordinaires ont été consacrées au remboursement des charges de la dette (intérêts et divers frais) de l'Etat. On note une progression continue de ce taux d'année en année traduisant le poids significatif de la charge de la dette sur les recettes ordinaires. Toute chose qui impacte négativement l'investissement sur ressources propres.

### ***V.2. Service de la dette rapporté aux recettes ordinaires***

Le ratio « *service de la dette / les recettes ordinaires* » se situe à 59,03% au 31 décembre 2021 contre 69,40% à la même période de l'année 2020 et à 43,21% au 31 décembre 2019. Cela signifie que 59,03% des recettes ordinaires ont été consacrées au remboursement du service de la dette (capital, intérêts et divers frais) de l'Etat, d'où le faible niveau des ressources propres destinées au financement des chantiers de développement. On note cependant une amélioration significative de ce taux par rapport à 2020 imputable à l'accroissement des recettes ordinaires au cours de l'année 2021.

### ***V.3. Investissements de l'Etat seul rapportés aux recettes ordinaires***

Au 31 décembre 2021, le ratio « investissements Etat seul/ recettes ordinaires » s'est établi à 26,99% contre 43,90% en fin 2020 et à 23,26% en 2019. Cela signifie que les investissements de l'Etat ont été couverts par les recettes ordinaires à hauteur de 26,99%.

Comparativement à 2020, le taux d'autofinancement des investissements étatiques a connu une baisse de 13,91 points. Ce qui traduit une baisse de la proportion des recettes ordinaires consacrées à l'investissement exécuté par l'Etat en dépit des bonnes performances enregistrées dans la mobilisation desdites recettes.

### ***V.4. Contribution des Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) dans le financement du budget national***

Au 31 décembre 2021, le poids de la contribution des PTFs dans le financement du budget de l'Etat a été de 10,81% contre 12,12% à la même période de l'année 2020 et de 5,40% au 31 décembre 2019. Ce taux s'obtient par le rapport des dons (projets et programmes) sur les dépenses totales ordonnancées du budget général. Il traduit le

niveau de dépendance de l'Etat vis-à-vis des PTFs. Comparé à 2020 ; ce taux a connu une baisse de 1,31 point traduisant un accroissement des capacités de mobilisation des ressources intérieures de l'Etat pour mieux assurer seul la couverture de ses dépenses.

#### ***V.5.Poids des dépenses ordinaires sur les recettes propres mobilisées***

Ce ratio s'obtient par le rapport des dépenses ordinaires sur les recettes ordinaires. Au 31 décembre 2021, les charges de fonctionnement de l'Etat représentaient 94,2% des ressources propres contre 106,31% à la même période en 2020 et 95 % au 31 décembre 2019. Comparé à 2020, on note une baisse de 12,11 points.

Le niveau atteint en 2021 signifie que 94, 2% des ressources propres ont servi à couvrir les charges de fonctionnement de l'appareil étatique, dégageant une épargne de 5,8% pouvant servir à l'investissement.

## **VI. LES AUTORISATIONS BUDGETAIRES**

Le budget de l'Etat est un document qui retrace les recettes et les dépenses budgétaires prévues et autorisées par la loi de finances pour une année.

L'autorisation budgétaire étant l'acte par lequel le parlement accorde au Gouvernement le droit de percevoir des recettes et d'exécuter des dépenses pour une année donnée doit être matérialisée par une loi de finances.

En matière de recettes, l'autorisation budgétaire traduit une contrainte pour l'exécutif de ne percevoir que les recettes prévues par les lois de finances (article 11 de la LOLF).

En matière de dépenses, elle a un caractère intrinsèquement limitatif en ce sens que le montant de la dépense qui ne saurait être supérieur aux crédits inscrits sur la ligne budgétaire, à l'exception des charges financières de la dette pour lesquelles cette autorisation revêt un caractère évaluatif (article 21 et 22 de la LOLF). Ce principe est atténué par des aménagements d'ordre réglementaire qui répondent à une logique d'efficacité.

Ainsi, la loi N°035-2020/AN du 19 octobre 2020 portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2021 a été modifiée par la loi N°027-2021/AN du 11 mai 2021 portant loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2021.

Des mouvements de crédits budgétaires sont également intervenus pour modifier les prévisions initiales du budget par des arrêtés de fongibilité, de virements et d'annulation ainsi qu'un décret d'avances conformément aux dispositions de l'article 17 et des articles 23 à 28 de la LOLF.

Conformément à l'obligation de rendre compte du Gouvernement, le présent avant-projet de loi de règlement et le projet du compte général de l'administration des finances ont été produits. Ils sont ainsi soumis à l'appréciation du Conseil des ministres avant d'être soumis au Parlement.

L'avant-projet de loi de règlement retrace :

- les autorisations en matière de recettes et de dépenses du budget général et des comptes d'affectation spéciale;
- l'état d'exécution en recettes et en dépenses du budget général et des comptes d'affectation spéciale;
- l'état d'exécution des opérations de trésorerie ;
- la présentation du résultat d'exécution des lois de finances.

Quant au projet du compte général de l'administration des finances, il retrace les opérations d'exécution du budget à travers la balance générale des comptes du trésor et les états financiers y relatifs notamment, le bilan, le compte de résultat, le Tableau des opérations financières du Trésor (TOFT) et l'état annexé.

Les autorisations parlementaires en matière budgétaire concernent aussi bien le budget général que les comptes d'affectation spéciale du trésor.

## ***VI.1. Budget général***

### **1. Situation des autorisations parlementaires en recettes**

Les ressources du budget de l'Etat, exercice 2021 sont passées d'une prévision initiale de 2 110 974 391 000 F CFA à une prévision définitive 2 131 983 415 000 F CFA, soit une hausse de 21 009 024 000 F CFA en valeur absolue, correspondant à une progression de 1,00% en valeur relative. Cette hausse est portée aussi bien par les recettes ordinaires que les recettes extraordinaires.

Au titre de l'année 2021, les recettes ordinaires ont connu une augmentation de 18 000 000 000 F CFA. En effet, elles sont passées de 1 799 518 308 000 F CFA à 1 817 518 308 000 F CFA, soit une progression de 1,00% en valeur relative.

Cette hausse est due à une augmentation de 0,79% des recettes fiscales et de 2,56% des recettes non fiscales induite par les efforts supplémentaires demandées aux régies de recettes au regard de la mise en œuvre des nouvelles mesures fiscales, des actions de modernisation des entreprises, de la digitalisation progressive de certaines opérations ainsi que les perspectives favorables du cours de l'or.

Les ressources extraordinaires représentent 14,75% des recettes totales en 2021. Ces ressources sont composées de dons projets pour 221 086 083 000 F CFA et de dons programmes pour 93 379 024 000 F CFA. Au cours de l'année 2021, les ressources extraordinaires, enregistrent une augmentation de 3 009 024 000 F CFA. Elles sont passées de 311 456 083 000 F CFA à 314 465 107 000 F CFA correspondant à une progression de 0,97 % en valeur relative.

### **2. Situation des autorisations parlementaires en dépenses**

En matière de dépenses, l'autorisation parlementaire a un caractère intrinsèquement limitatif en ce sens que le montant de la dépense ne saurait être supérieur aux crédits inscrits sur la ligne budgétaire, à l'exception de la charge financière de la dette. Pour cette catégorie de dépenses, l'autorisation a un caractère évaluatif. Il convient de rappeler que l'autorisation parlementaire en matière de dépense se fait en termes de crédits de paiement pour ce qui concerne les dépenses courantes et en terme d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement pour les dépenses d'investissement.

### ***a. Prévisions des crédits de paiement***

Les dépenses globales sont passées d'une prévision initiale de 2 651 774 498 000 F CFA à une prévision définitive de 2 672 783 522 000 F CFA, soit un taux de progression de 0,79%.

Cet accroissement est la résultante des mesures prises par le Gouvernement pour faire face aux nouvelles priorités engendrées par les crises sécuritaire et humanitaire. Il s'agit notamment:

✓ **au plan sécuritaire,**

- du renforcement de la participation communautaire à la lutte contre le terrorisme ;
- de la couverture sécuritaire des sites miniers ;

✓ **au niveau humanitaire,**

- de la prévention et de la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes ;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets d'appui à l'accueil, à la réinsertion des refoulés, des retournés, des déplacés internes et des populations hôtes.

### ***b. Au titre des autorisations d'engagement (AE)***

Les dépenses du budget général, exercice 2021 relatives aux AE, sont passées d'une prévision initiale de 625 337 136 000 F CFA à une prévision définitive de 643 642 691 000 F CFA, soit une hausse de 18 305 555 000 F CFA en valeur absolue, correspondant à un accroissement de 2,93% en valeur relative. Cette hausse concerne uniquement les investissements réalisés par l'Etat. En effet, les prévisions des investissements exécutés par l'Etat ont connu une progression de 3,02% en valeur relative. Ces investissements supplémentaires portent essentiellement sur l'aménagement du site technique central au profit de l'Agence National du Renseignement, la contrepartie de l'Etat à la construction du siège de l'Organisation Ouest Africaine de la Santé, l'achèvement des infrastructures des espaces numériques ouverts, la réhabilitation de l'immeuble de l'ex CGP, la rénovation du stade du 4 août et la réalisation des infrastructures du 11 décembre à Ziniaré.

## **VI.2. Comptes d'affectation spéciale**

Des autorisations parlementaires ont également été données pour l'exécution des comptes d'affectation spéciale en recettes et en dépenses.

### **1. Situation des autorisations en recettes**

Les recettes des comptes d'affectation spéciale (CAS) sont passées d'une prévision initiale de 130 554 572 000 F CFA à une prévision définitive de 161 831 825 349 F CFA, soit une progression de 31 277 253 349 F CFA en valeur absolue et de 23,96% en valeur relative. Toutes les modifications opérées sur les recettes des CAS au cours de l'année 2021 l'ont été par voie réglementaire.

### **2. Situation des autorisations en dépenses**

#### **a. Au titre des crédits de paiement**

Pour l'année 2021, l'analyse des crédits de paiement des comptes d'affectation spéciale fait ressortir une prévision définitive 161 831 825 349 F CFA contre une prévision initiale de 130 554 572 000 F CFA, soit une hausse de 31 277 253 349 F CFA en valeur absolue, correspondant à un accroissement de 23,96%. Cette hausse s'explique principalement par le réajustement des dépenses à l'ouverture des recettes à travers des arrêtés rectificatifs.

#### **b. Au titre des autorisations d'engagement**

Les prévisions globales des dépenses des comptes d'affectation spéciale, exercice 2021 sont passées de 87 655 775 000 F CFA<sup>6</sup> à 91 501 975 030 F CFA, soit une hausse 3 846 200 030 F CFA en valeur absolue, correspondant à un accroissement de 4,39% en valeur relative.

## **VII. ETAT D'EXECUTION EN RECETTES ET EN DEPENSES DU BUDGET GENERAL ET DES COMPTES D'AFFECTION SPECIALE**

### **VII.1. Budget général**

#### **1. Situation d'exécution en recettes**

---

<sup>6</sup> Tableau 4 de l'annexe 1

Les prévisions définitives de l'exercice 2021 sont de 2 131 983 415 000 F CFA. Elles étaient de 2 057 798 136 000 F CFA en 2020 soit une progression de 3,61%.

Les recouvrements de l'exercice 2021 se chiffrent à 2 162 653 284 346 F CFA. Ils étaient de 1 858 215 959 427 F CFA en 2020 soit une progression de 16,38%.

Le recouvrement des recettes ordinaires (1 886 839 838 853) représente 87,25% des encaissements des recettes totales au titre de l'exercice 2021. Quant aux recettes extraordinaires (275 813 445 493), le recouvrement se situe à 12,75% des recettes totales.

Les émissions cumulées (restes à recouvrer antérieurs + émissions courantes) se chiffrent à 2 887 842 219 332 F CFA. Les recouvrements de 2021 rapportés à ces émissions cumulées font ressortir un taux d'exécution global de 25,47%.

Quant aux émissions de l'exercice courant elles s'élèvent à 2 416 964 234 052 F CFA et se composent des émissions ordinaires d'un montant de 2 141 150 788 559 F CFA et des recettes extraordinaires d'un montant de 275 813 445 493 F CFA.

Les recettes fiscales représentent 86,28% des émissions des recettes ordinaires en 2021. Elles sont suivies des recettes non fiscales (11,36%), des recettes exceptionnelles (1,67%), et des produits financiers (0,70%).

Rapportée aux prévisions définitives, la situation des recouvrements des recettes au titre de l'exercice 2021 affiche un taux d'exécution de 101,44% contre 85,64% en 2020.

## **2. Situation d'exécution des dépenses**

Le niveau global des ordonnancements de 2021 s'élève à 2 550 426 406 115 F CFA contre 2 402 914 574 168) F CFA en 2020, soit une hausse de 6,14%.

Il ressort un taux d'ordonnancement de 95,42% en 2021 contre 94,87% en 2020.

Le niveau d'engagement total des AE de 2021 s'est élevé à 512 947 704 213 F CFA contre 435 065 618 264 F CFA en 2020, soit une hausse de 17,90%. Il ressort un taux d'engagement des AE de 79,69% en 2021 contre un taux de 62,56% en 2020. Cette hausse du taux d'exécution est due à l'amélioration de l'appropriation du budget programme par les acteurs et au réalisme des prévisions.

## **VII.2. Les comptes d'affectation spéciale**

Au titre des comptes d'affectation spéciale (CAS), onze (11) comptes ont été autorisés par la loi n°035-2020/AN du 19 octobre 2020 portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2021, modifiée par la loi n°027-2021/AN du 11 mai 2021 portant loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2021.

Les soldes des comptes non clôturés sont reportés d'année en année. Ces comptes d'affectation spéciale sont :

- le compte « Plan d'actions de la stratégie nationale de micro finance » ;
- le compte « Fonds de soutien au développement de l'enseignement de base » ;
- le compte « Cantines scolaires du secondaire » ;
- le compte « Fonds d'appui au développement du système de santé » ;
- le compte « Fonds de soutien à la modernisation de l'administration publique » ;
- le compte « Opération lotissement centres urbains et ruraux au Burkina Faso » ;
- le compte « Fonds de développement de la statistique » ;
- le compte « Cadastre Fiscal » ;
- le compte « Remboursement crédit TVA » ;
- le compte « Approvisionnement en eau et assainissement » ;
- le compte « Appui à la formation professionnelle ».

La situation des comptes d'affectation spéciale affiche un montant global de 98 232 378 716 F CFA en termes de recouvrements de recettes en 2021 et un montant global de 102 231 519 970 F CFA en termes d'ordonnancement des dépenses. Il se dégage un écart de -3 999 141 254 F CFA.

Tenant compte des soldes reportés de 2020 de quatre vingt dix milliards sept cent vingt et un millions sept cent quinze mille trois cent trente six (90 721 715 336) francs CFA, il se dégage un solde positif au 31 décembre 2021 d'un montant créditeur de quatre vingt six milliards sept cent vingt deux millions cinq cent soixante quatorze mille quatre vingt deux (86 722 574 082) francs CFA<sup>7</sup>.

---

<sup>7</sup> Voir les détails dans le tableau 17 de l'annexe 1.

Ces comptes n'étant pas clôturés définitivement, le solde sera reporté sur l'exercice 2022 conformément à la réglementation.

## **VIII. PRESENTATION DU RESULTAT DES LOIS DE FINANCES POUR L'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2021**

Au terme de l'exécution des lois de finances, exercice 2021, le compte de résultat budgétaire se présente comme suit :

### ***VIII.1. Résultat du budget général***

Les recettes au titre du budget général, exercice 2021 se sont établies à 2 162 653 284 346 F CFA contre des dépenses de 2 550 426 406 115 F CFA. Il se dégage ainsi un déficit de 387 773 121 769 F CFA.

### ***VIII.2. Résultat des comptes d'affectation spéciale***

Au 31 décembre 2021, les comptes d'affectation spéciale dégagent un solde créditeur de 86 722 574 082 F CFA. Conformément à l'alinéa 2 de l'article 38 de la LOLF, aucun compte spécial n'étant clôturé, leurs soldes sont reportés en 2022.

### ***VIII.3. Résultat du projet de loi de règlement, exercice 2021***

Le résultat du projet de loi de règlement, au titre du budget de l'Etat, exercice 2021 indique un déficit de 301 050 547 687 F CFA contre un déficit de 453 976 889 405 F CFA en 2020 soit une amélioration de 152 926 351 718 F CFA en 2021.

## **IX. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers produits en 2021 sont le bilan, le compte de résultat, le TOFT et l'état annexé. Toutefois, sont présentés ci-dessous les deux états financiers permettant d'apprécier au 31 décembre 2021, la situation du patrimoine de l'Etat et son évolution.

### ***IX.1. Le bilan***

Le bilan de l'Etat au 31 décembre 2021 présente la situation de son patrimoine financier et non financier à cette date ainsi que son évolution par rapport à l'exercice précédent. Ce patrimoine a connu des évolutions positives importantes au niveau de ses composantes (actif et passif) :

L'actif de l'Etat d'un montant de 3 885 739 619 903 F CFA au 31 décembre 2021 a connu une augmentation de 39% par rapport à celui de l'exercice précédent. Cet accroissement a été porté par l'acquisition et la construction de biens immeubles (+66%), par un accroissement des créances fiscales et assimilées de l'Etat (+54%) et par un niveau plus élevé des disponibilités en valeur, en numéraires et dépôt dans les banques (+91%). L'enrichissement du bilan de l'Etat devrait à terme permettre d'intégrer tous les biens et droits de l'Etat non encore comptabilisés.

Le passif de l'Etat d'un montant de 6 389 275 973 315 F CFA au 31 décembre 2021 a connu une progression de 13%. Les dettes financières composées des emprunts et titres publics émis ont augmenté de 19%. Les fonds des correspondants obligatoires et facultatifs ont connu une baisse de 12%. De même, la situation nette qui correspond à la différence entre la valeur de l'actif et celle du passif a également connu une baisse de 13% passant de -2 861 869 789 271 F CFA à -2 503 536 353 412 F CFA.

## ***IX.2. Le compte de résultat***

Le compte de résultat qui recense l'ensemble des produits (les titres de recettes émis au cours de l'exercice et les opérations de nature comptable) et les charges (principalement les mandats des dépenses de fonctionnement) permet de déterminer le résultat patrimonial de l'Etat.

Les produits de l'Etat se sont établis à la somme de 2 416 964 234 052 F CFA au 31 décembre 2021 en progression de 20% par rapport à leur valeur au 31 décembre 2020. Cette augmentation a été portée par les émissions de titre de créance sur deux catégories de produits fiscaux : les impôts sur les revenus et les impôts et taxes intérieures sur les biens et services.

Les charges constituées au 31 décembre 2021 des mandats émis et matérialisant les obligations de l'Etat au titre des dépenses de fonctionnement se chiffrent à 2 058 630 798 193 F CFA contre 1 974 784 678 870 F CFA au 31 décembre 2020. Cette légère évolution s'explique par une variation à la hausse de la valeur de certaines charges.

Le résultat patrimonial qui résulte de la différence entre les produits et les charges est excédentaire de 358 333 435 859 F CFA au 31 décembre 2021, avec un accroissement de 662% par rapport à sa valeur au 31 décembre 2020.

## **X. DIFFICULTES ET PERSPECTIVES**

### ***X.1. Au titre des difficultés***

Les principales difficultés rencontrées lors de l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2021, sont les suivantes :

- ✓ **Sur le plan sécuritaire et sanitaire**, la persistance des attaques terroristes et les conflits communautaires ainsi que les effets de la Covid-19 ;
- ✓ **Sur le plan social**, la persistance constatée des actes d'incivisme ;
- ✓ **Sur le plan de la mobilisation des recettes :**
  - la fraude fiscale et douanière ;
  - l'incivisme fiscal ;
  - l'insécurité des agents chargés de la mobilisation des recettes (des douanes et des impôts) dans l'exercice de leurs fonctions;
  - la volatilité des cours du dollar et des matières premières exportées tels que l'or et le coton ;
  - le non-respect des engagements pris par certains partenaires techniques et financiers ;
  - l'ancienneté de certains arriérés fiscaux rendant difficile le recouvrement des restes à recouvrer (RAR).
- ✓ **Sur le plan de l'informatique**
  - l'instabilité continue du Réseau Informatique de l'Administration (RESINA) ;
  - la non fluidité de la connexion.
- ✓ **Sur le plan de la performance des programmes**
  - la qualité insuffisante des indicateurs dans le PAP ne permettant pas leur mesure ;
  - l'absence d'explication des écarts de performances ;
  - le non renseignement de plusieurs indicateurs ;
  - l'absence de moyen de contrôle de la sincérité des données sur le niveau d'atteinte des cibles.

## ***X.2. Au titre des perspectives***

Pour une mobilisation optimale des ressources, il s'agira principalement de :

- ✓ **Sur le plan sécuritaire et sanitaire,**
  - poursuivre et renforcer le maillage sécuritaire du territoire ;
  - poursuivre les mesures de prévention de la Covid-19 ;
  
- ✓ **Sur le plan social**
  - poursuivre les actions de communication institutionnelle et de sensibilisation en vue du renforcement du dialogue à l'endroit des usagers et des partenaires pour un plus grand civisme ;
  - intensifier les contrôles dans le cadre de la lutte contre la corruption ;
  - renforcer les actions entrant dans le processus de réconciliation nationale initiées par le gouvernement ;
  - améliorer le dialogue entre les communautés pour lutter contre la stigmatisation, le repli communautaire et les conflits intercommunautaires ;
  
- ✓ **Sur le plan de la mobilisation des recettes**
  - poursuivre l'intensification des actions de recouvrement, de contrôle et de lutte contre le faux, la fraude et l'évasion fiscale ;
  - poursuivre la modernisation et la simplification des procédures en matière douanière et fiscale;
  - poursuivre la digitalisation des services de la DGI à travers la mise en œuvre progressive des télé procédures fiscales (télé déclarations et les télépaiements) dans toutes les unités de recouvrement ;
  - poursuivre l'interconnexion du système d'information douanier du Burkina Faso avec les pays voisins ;
  - assurer le suivi particulier des contribuables défaillants et ceux déposant permanemment des déclarations « néant » ou « créditrices » ;
  - assurer le suivi régulier des obligations déclaratives et de paiements ;
  - poursuivre la mise en œuvre de la plateforme e-Douane ;

- poursuivre l'intensification des contrôles ponctuels permettant non seulement des gains de recettes à court terme mais aussi l'amélioration dans la qualité des déclarations fiscales ;
- poursuivre le renforcement des capacités des services de recettes ;
- renforcer le contrôle des inspections techniques des services sur le reversement des recettes collectées au niveau des départements ministériels et institutions ;
- poursuivre la mise en œuvre de la stratégie globale de mobilisation des financements extérieurs ;
- dynamiser les échanges et les recoupements d'informations entre les régies de recettes d'une part et entre les régies de recettes et les autres structures de l'Etat (DGTMM, CNSS,...) d'autre part ;
- poursuivre l'opérationnalisation du cadastre fiscal pour élargir l'assiette fiscale et optimiser le recouvrement de l'impôt;
- maîtriser parfaitement le patrimoine immobilier de l'Etat pour optimiser les recettes locatives des structures de l'Etat par le recouvrement des arriérés ;
- poursuivre les campagnes spéciales de recouvrement des RAR ;
- ✓ **Sur le plan de l'informatique**
  - informatiser la gestion des recettes dans les postes et brigades mobiles de douanes non connectés au SYDONIA ;
  - poursuivre l'amélioration de la connectivité des services notamment par l'extension et la stabilisation de la connexion internet ainsi que l'augmentation de la bande passante du réseau informatique de l'administration ;
  - garantir la stabilité du RESINA et assurer la fluidité de la connexion ;
- ✓ **Sur le plan minier**
  - poursuivre l'organisation du secteur de l'orpaillage artisanal en vue de sa fiscalisation et y renforcer la sécurité ;
  - poursuivre le recensement de l'ensemble des activités des sociétés et des prestataires miniers pour une meilleure maîtrise de la matière imposable ;
  - renforcer les capacités des structures de suivi et de contrôle technique des activités dans le domaine de la recherche minière ;
- ✓ **Sur le plan de l'amélioration de l'exécution de la dépense publique**

- poursuivre le processus de rationalisation des dépenses de l'administration publique dans le sens de dégager des économies à affecter aux programmes sociaux et aux investissements productifs ;
- poursuivre le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de dépense publique ;
- poursuivre la réforme de la gestion salariale et administrative du personnel de l'Etat ;
- mettre en place des politiques de maîtrise de consommation d'eau, d'électricité et de téléphone au niveau sectoriel ;
- poursuivre la dématérialisation des documents du circuit de la dépense publique ;
- poursuivre l'amélioration de la fonctionnalité des logiciels métiers ;
- améliorer le climat social par des actions en faveur des secteurs économique et social ;
- améliorer les situations de référence des indicateurs d'effet et d'impact des programmes ;
- assurer la cohérence entre le périmètre du programme et le champ couvert par l'indicateur pour certains cadres de performance ;
- prévoir des moyens de vérification de la sincérité des données sur le niveau d'atteinte des cibles ;
- renforcer les capacités des acteurs chargés de la production des RAP.

## CONCLUSION

Le budget 2021, s'est exécuté dans un contexte économique mondial caractérisé par une reprise soutenue de l'activité économique. Cette situation favorable a induit une croissance économique mondiale qui s'est établie à 5,9% après une contraction de 4,4% en 2020.

L'amélioration de ce taux est portée par la hausse de la demande en biens manufacturés, notamment en équipements et matériels informatiques et électroniques ainsi qu'en fournitures médicales. Par ailleurs, elle est imputable à l'accélération des campagnes de vaccination pour juguler les effets néfastes de la COVID 19 en 2020 sur l'économie mondiale et la poursuite de la mise en œuvre des mesures de soutien budgétaire et monétaire.

Cette situation économique mondiale favorable a impacté positivement les économies des pays individuellement et les ensembles économiques sous régionaux.

Ainsi, au niveau sous régional, particulièrement dans l'espace UEMOA, il est noté un raffermissement de l'activité économique au cours de l'année 2021. Le PIB de l'Union, en termes réels, a progressé de 5,5% contre 1,8% en 2020 et ce, grâce à la mise en œuvre de projets de relance économique par les Etats membres et le maintien d'une politique monétaire accommodante par la BCEAO.

Au plan national, grâce aux mesures fiscales, financières et sociales pour contenir les effets de la COVID-19 en 2020, l'année 2021 a enregistré une reprise de l'activité économique en dépit de la persistance des attaques terroristes entraînant un déplacement interne massif de populations et une campagne agro-sylvo-pastorale quelque peu défavorable. Le taux de croissance de 6,9% en 2021 contre 1,9% en 2020 en est une illustration.

Malgré un contexte difficile, l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2021 a connu un niveau satisfaisant. En effet, les recettes mobilisées se sont chiffrées à 2 162 653 284 346 F CFA pour une prévision corrigée de 2 131 983 415 000 F CFA, avec un niveau des dépenses ordonnancées de 2 550 426 406 115 F CFA.

Ces principaux résultats atteints sont le fruit d'un ensemble d'actions et de mesures prises par le gouvernement.

Le renforcement de ces mesures et actions devrait permettre non seulement une amélioration continue de l'exécution budgétaire des exercices futurs mais surtout des indicateurs macroéconomiques en 2022.

Le Ministre de l'Economie, des Finances  
et de la Prospective

**Seglaro Abel SOME**  
*Chevalier de l'Ordre National*